



La Santé et la Sécurité au travail sont placées au plus haut niveau des priorités et des valeurs du groupe Blue Pearl Energy. Blue Pearl Energy et ses filiales sont convaincues qu'offrir des conditions de travail sûres et saines est un devoir, aussi elles en ont fait le premier pilier de la stratégie RSE du groupe et leur ambition #1 [Nos 8 ambitions 2023](#).

## LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS



- Les managers et les salariés sont chacun acteur de la lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles en respectant les règles, les consignes de santé et de sécurité et en adoptant un comportement exemplaire. Chacun est responsable de sa sécurité et de celle des autres.
- Chaque responsable de filiale doit veiller à la bonne application des plans d'actions de sécurité et à leur efficacité, en sensibilisant les salariés et leurs managers, en encourageant les comportements vertueux, et en sanctionnant si nécessaire, les manquements délibérés aux règles de sécurité.

## VERS LE ZERO ACCIDENT



L'objectif est simple :

- Engager tous les moyens permettant de réduire progressivement le nombre d'accidents et d'atteindre notre objectif final du zéro accident à travers une politique santé et sécurité déclinée en plan d'actions.
- Engager tous les moyens permettant de réduire les risques psychosociaux.

## L'AMÉLIORATION CONTINUE



- Chaque salarié doit bénéficier régulièrement d'une formation à la santé et sécurité au travail, doit avoir à sa disposition les équipements de protection individuelle, le matériel et l'outillage appropriés aux tâches à effectuer, que ce soit au bureau ou sur un chantier.
- Chaque responsable de filiale doit veiller à ce que les causes de chaque accident soient identifiées, veiller au partage des bonnes pratiques pour anticiper et prendre les bonnes mesures.

## LE DIALOGUE



- Nous devons ensemble avoir une vigilance constante face aux situations à risque et il est de notre devoir de les faire connaître pour y remédier.
- Chaque responsable de filiale doit mettre en place les processus nécessaires à la remontée des incidents et assurer un dialogue régulier à ce sujet.



## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Contribuer à la croissance économique sans dégrader l'environnement
- Eliminer toutes formes de travail indécent
- Garantir la sécurité de tous sur le lieu de travail

## Les 10 Fondamentaux

- Je ne travaille pas sous l'emprise de l'alcool ou de drogues
- Avant de commencer toute tâche, j'analyse les risques et j'identifie les moyens de protection
- Je m'assure avant d'effectuer une tâche qu'il n'y a pas de risque d'incendie ou d'explosion
- Je respecte les règles de consignation (en matière électrique notamment)
- Je porte les EPI mis à ma disposition, sans les modifier
- J'utilise impérativement le harnais pour les travaux en hauteur
- Je suis attentif lors des déplacements en voiture et je respecte le code de la route
- J'assure la stabilité des matériels, matériaux et engins sur mes chantiers
- J'utilise les outils et les matériels adaptés à une tâche et mis à ma disposition
- Je ne me positionne pas sur/sous la trajectoire d'une charge ou d'un objet en mouvement

Les objectifs associés à cette Charte sont précisés dans la démarche RSE de Blue Pearl Energy. La Charte doit être affichée, telle quelle ou endossée par la filiale, dans tous les sites des filiales du groupe Blue Pearl Energy, dans les endroits de passage du personnel les plus fréquents. Elle doit également être remise le jour de son arrivée à chaque nouveau salarié.

Eric de Seguin Pazzis  
Directeur Général

Sébastien Ugon  
Directeur Général Adjoint Opérations